

Espaces verts urbains - Espaces naturels sensibles - Demandes de subventions au Département

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la mise en valeur des espaces verts urbains, de la préservation des milieux et des espèces, de la mise à disposition du public, deux projets ont été retenus par la Commission Environnement.

1. La mise en valeur et l'aménagement de la promenade Vauban rive gauche du Doubs entre le Faubourg Tarragnoz et la Bassin de la Gare d'Eau

Promenade remarquable par sa situation, elle est d'autre part un milieu naturel au centre-ville par la présence de la rivière, l'implantation d'une colonie de hérons, par la sortie de bassin de la Gare d'Eau.

L'aménagement permettra un accueil du public plus agréable en respectant le milieu naturel et en restructurant la rive d'accès au bassin de la Gare d'Eau par la mise en place d'un véritable milieu aquatique dans le cadre d'un projet d'insertion. Estimation : 380 000 F.

2. La préservation et l'aménagement du Parc, rue de la Famille, dans le cadre de la convention d'ouverture au public (article L 130.5 du code de l'urbanisme)

Parc remarquable et unique dans le quartier des Cras/Chaprais, il est constitué d'un ensemble arboricole de qualité.

L'aménagement permettra de préserver ces arbres remarquables, d'accueillir les habitants du quartier et d'envisager une solution de gestion avec une entreprise d'insertion. Estimation : 1 200 000 F.

Sur proposition de la Commission Environnement, le Conseil Municipal est appelé à :

- adopter les deux projets présentés,
- solliciter du Conseil Général du Doubs, pour ces deux projets, une aide au titre de la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles,
- s'engager à réaliser et à financer la part de la Ville de Besançon dans le cadre des budgets primitifs 1993 et suivants,
- s'engager à assurer de manière permanente l'ouverture au public de ces deux espaces.

M. NACHIN : A propos du premier projet, je ne sais pas en quoi consisteront ces travaux d'aménagement. Je souhaiterais que l'on conserve à la promenade un caractère agreste et qu'on ne fasse pas du bétonnage ou du bitumage. En ce qui concerne le parc de la rue de la Famille, que je connais bien puisque Doubs Nature Environnement a son siège à la Maison de la Famille, je ne comprends pas comment on peut envisager de mettre 1 200 000 F dans un aménagement de ce parc. Je trouve que ce parc est très bien tel qu'il est actuellement et je ne sais pas ce qu'on envisage d'y faire mais 1 200 000 F ça me paraît une somme absolument fabuleuse, je ne sais pas ce qu'on va faire. Ce qui est fait dans la cour de la Mairie, c'est très bien, mais j'espère qu'on ne va pas faire cela dans le parc de la Maison de la Famille.

Mme FOLSCHWEILLER : Je voulais poser un peu le même genre de question, surtout me faire préciser que l'aménagement de la promenade Vauban - rive gauche et c'est vrai beaucoup de Bisontins sont intéressés, soit réalisé pour garder le caractère sauvage de cet endroit et savoir si cela entraine dans le projet rivière dont on nous a parlé en Commission Urbanisme ; je crois que cela devrait passer en Commission Environnement. Est-ce que cela fait partie intégrante de ce projet, est-ce que le projet ne va pas être mené par petits bouts ? Je crois qu'il y a beaucoup de Bisontins qui sont très vigilants sur le devenir de cette promenade.

Et puis je voulais poser aussi la question sur le coût de 1 200 000 F parce que si c'est pour préserver les arbres et accueillir les habitants du quartier, cela me paraît quand même une somme énorme, je voudrais savoir à quoi cela va servir ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Rien n'est jamais trop cher quand il s'agit de défendre l'environnement et l'écologie du secteur.

Mme FOLSCHWEILLER : Je ne suis pas d'accord.

M. GALLAT : Sur le premier point, je crois que c'est marqué noir sur blanc, André, il est indiqué : l'aménagement permettra un accueil du public plus agréable en respectant le milieu naturel. Je crois qu'on ne peut pas être plus clair. Simplement peut-être que tu vois mal l'endroit qu'on voudrait «réaménager», ce sont les rives du petit canal qui va entre la Gare d'Eau qui est entièrement minéralisé et le Doubs. Pour préciser, c'est toute la zone qui se situe entre les jardins familiaux et justement ce petit canal qui aujourd'hui, est un terrain vague et qu'on voudrait réaménager pour lui donner un caractère végétal en réimplantant un certain nombre de végétaux spécifiques et aquatiques. J'espère que cela répond à tes préoccupations et cela a été étudié en Commission Environnement.

Quant à la préservation de l'aménagement du parc rue de la Famille, aujourd'hui c'est plutôt un parking que quelque chose de naturel. Il faut réaliser un certain nombre de travaux d'assainissement, reprendre les murs qui s'écroulent, revégétaliser, remettre des jeux. D'ailleurs on a discuté avec Doubs Nature Environnement dont les représentants présents en Commission sont tout à fait d'accord de participer à l'étude du réaménagement de ce parc qui je le rappelle d'ailleurs est le seul parc végétal du secteur Est de Besançon. Le premier parc quand on vient d'ici vers le secteur Est de Besançon c'est le parc Micaud et après il n'y a plus de parc digne de ce nom sinon les Chaprais. Il y a le parc Millot mais qui est beaucoup plus petit. Du côté d'Orchamps - Palente il n'y a pas de parc digne de ce nom où il peut y avoir des beaux arbres du type de ceux de Micaud.

Quant aux devis, ce sont des estimations des services puisque quand on aura l'accord du Département, on chiffrera d'une manière beaucoup plus fine les travaux qu'il faudra faire. J'espère que cela répond aux préoccupations de Michèle et d'André.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : De toute façon ce sont des estimations, il n'y a aucune inscription budgétaire, donc on va avoir l'occasion d'en reparler.

Mme VIEILLE-MARCHISET : Je pense que dans un premier temps, ce qui pourrait être amélioré sans aucun frais, c'est de supprimer toutes ces voitures qui stationnent dans le parc, je le connais très bien c'est vrai que ce n'est pas normal.

Mme FOLSCHWEILLER : Où en est-on du projet rivière ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Que devient ce projet ?

M. GALLAT : Je dirais qu'il suit son cours au fil de l'eau, c'est-à-dire qu'il avance doucement. On n'a pas été tout à fait satisfait des réponses du bureau d'études et on a estimé que compte tenu du coût du projet rivière relativement faible pour la Ville mais assez important pour l'ancienne DRAE et la DIREN, on a posé un certain nombre de questions et en particulier on a demandé qu'ils approfondissent justement le problème de cette interface entre l'eau et la berge et les potentialités qu'il fallait respecter entre ces interfaces. Je dirais que le premier point est tout à fait en relation avec ces préoccupations. Donc on a posé un certain nombre de points au bureau d'études et on va le présenter quand on aura ces réponses à une prochaine Commission Environnement mais c'est vrai qu'il va là au fil de l'eau, il ne va pas aussi vite qu'on l'aurait souhaité.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur MATHIEU va au fil de l'eau, lui ?

M. MATHIEU : Non je ne vais pas au fil de l'eau, bien sûr tout cela est très bien, il faut faire des beaux parcs. Dans le quartier rue de Belfort, on a fait des aménagements de voirie et créé deux bacs à je ne sais pas quoi, en tout cas pas à verdure. Ces deux bacs sont faits depuis plusieurs mois et la seule verdure qui pousse vient des petites graines qui se posent toutes seules. Alors il faudrait faire des beaux parcs mais il faut aussi s'occuper des petites choses et là il y a des petites choses qui ne sont pas belles.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, on s'occupe aussi des petites choses.

M. GALLAT : Je ne sais pas si tu as un jardin mais je crois savoir qu'en fait on désherbe à l'hiver et on replante pour que ça pousse au printemps. Je ne vais pas te donner des cours d'agriculture mais il faut suivre les rythmes naturels.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Donc ce sera au prochain cycle de printemps. Serge MATHIEU sera satisfait.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les proposition du Rapporteur.